

**Intervention personnelle - M. Nicolas Rochat Fernandez au nom des groupes socialiste, Verts et AGT !**

(au sens de l'article 84 de la loi sur le Grand Conseil)

*Exonérations fiscales octroyées par l'Etat de Vaud à la société brésilienne la Vale*

**M. Nicolas Rochat Fernandez** : — Les groupes socialiste, des Verts et AGT ! souhaitent faire part aujourd'hui de leur consternation à la suite des révélations de la presse sur les exonérations fiscales octroyées à la société brésilienne la Vale. Une fois de plus, c'est par voie de presse que les députés et la population apprennent à la fois l'existence de ces exonérations et celle du litige entre la Confédération et l'Etat de Vaud !

S'agissant des décisions prises par deux départements et connues d'eux uniquement, il est heureux qu'elles soient prises dorénavant par l'ensemble du Conseil d'Etat. Néanmoins, un contrôle parlementaire plus rigoureux doit aussi s'exercer, notamment par l'intermédiaire des commissions de surveillance, en particulier dans l'accès au dossier.

Autre raison de notre intervention, c'est d'ailleurs la principale, le choix de l'entreprise. En effet, la Vale, un des plus grands groupes miniers de la planète, est tristement connu pour ses atteintes aux droits humains — conditions de travail inacceptables, surexploitation de la nature et expropriation forcée de la population brésilienne. Rappelons encore que la société la Vale doit 5,6 milliards de dollars à l'Etat brésilien ! Apparemment, cette société préfère exporter ses richesses dans d'autres pays plutôt que d'en faire bénéficier pleinement ceux où elle agit directement et qui en auraient besoin.

Les conséquences sociales et environnementales de sa pratique commerciale lui ont valu le « prix de la honte », prix décerné par l'organisme *Public Eye Awards*, organisme qui établit chaque année la liste des entreprises irresponsables en matière socio-environnementale.

1. Au vu des contreparties qui semblent n'avoir pas été respectées par l'entreprise et des emplois locaux créés en nombre insuffisant ;
2. compte tenu du fait que le choix de l'entreprise en question correspond difficilement aux nouvelles règles fixées par la promotion économique de notre canton ;
3. au vu de l'absence totale d'éthique dont elle fait preuve dans différents pays,

les groupes socialiste, des Verts et AGT ! invitent le Conseil d'Etat, en fonction des possibilités juridiques, à annuler ses exonérations ou, à tout le moins, à les réduire.

En outre, ils déposent aujourd'hui deux interpellations demandant de faire toute la lumière sur cette affaire, permettant ainsi d'avoir une trace écrite de cette affaire dans l'histoire fiscale vaudoise.

Cette révélation confirme une fois de plus que le Conseil d'Etat doit tout mettre en œuvre pour réajuster sa politique de promotion économique et d'exonération fiscale, notamment en ce qui concerne la transparence, le suivi et le type d'entreprises choisies.